

116 000 : un numéro unique en Europe

Le 116 000 est, depuis le 25 mai, opérationnel dans dix pays : la Belgique, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Italie, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la Roumanie, la Slovaquie. Le numéro a été attribué dans ces pays à des prestataires de services qui doivent être en mesure de traiter les appels, gratuitement, 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et dans tout le pays.

C'est à l'initiative de Missing Children Europe, fédération européenne pour les enfants disparus et sexuellement exploités dont la Fondation pour l'enfance est membre, que le 116 000 est né. L'année 2009 marque ainsi un tournant dans l'aide aux familles d'enfants disparus avec le lancement d'une nouvelle numérotation homogène en Europe. Son but est d'offrir aux parents et aux familles les prestations suivantes : accueil et écoute téléphonique, suivi des dossiers tout au long des procédures, accom-

pagnement dans les démarches auprès des services d'enquête et des autorités judiciaires, orientation vers les administrations et les associations spécialisées, orientation vers un soutien psychologique si nécessaire. Les écoutants et les chargés de dossiers sont des professionnels dûment formés et sensibilisés à la prise en compte des difficultés des familles et à l'évaluation de leurs besoins.

1 741 appels traités en 2008

Les statistiques de l'année 2008 de SOS Enfants disparus mettent en évidence une hausse du nombre d'appels de +6,35 % par rapport à 2007 avec 1 741 appels traités en 2008. Sur 907 dossiers ouverts, 225 concernaient des fugues, 286 des enlèvements parentaux (en hausse de 50 %), 83 des disparitions de majeurs, 72 des disparitions inquiétantes et 241 demandes diverses.

• www.sosenfantsdisparus.fr